



**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE PAPINEAU
MUNICIPALITÉ
FASSETT**

2020-05-14

À une séance ordinaire de la Municipalité de Fasset, tenue par vidéo conférence, conformément à l'arrêté ministériel du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, en situation de pandémie Covid-19 (15 mars 2020), au 19, rue Gendron, Fasset, Québec, le 13 mai 2020 à 19 h 30 et à laquelle sont présents :

Les conseillers(ères) Gabriel Rousseau Josiane Charron
Jean-Yves Pagé

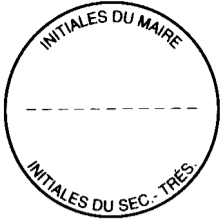
Monsieur le conseiller Claude Joubert est absent.

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur François Clermont.

Madame Chantal Laroche, directrice générale est également présente.

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de l'assemblée.
- 2- Appel des conseillers, conseillère.
- 3- Lecture et adoption de l'ordre du jour.
- 4- Adoption des procès-verbaux du 8 avril 2020.
- 5- Parole à l'assistance.
- 6- **Rapports**
 - 6.1 Officier municipal en urbanisme
 - 6.2 Directeur des incendies
 - 6.3 Du Maire
 - 6.4 Conseillers, conseillère
- 7- **Finances**
 - 7.1 Approbation des dépenses avec les chèques numéro 11450 à 11470 au montant de 9 115.78 \$ et les prélèvements numéro 2477 à 2495 au montant de 14 012.11 \$ et des salaires payés pour un montant de 15 347.20 \$;
 - 7.2 En mai des salaires payés pour le mois d'avril pour un montant de 5 057.41 \$ pour la bibliothèque, les élus et les pompiers.
 - 7.3 Adoption des activités de fonctionnement.
 - 7.4 Adoption des écritures au journal général.
- 8- **Correspondance**
- 9- **Suivi de dossier**
- 10- **Avis de motion**
 - 10.1 Avis de motion et dépôt de projet – Projet de règlement 2020-12 – Modifiant le règlement 2005-01 sur le contrôle des animaux domestiques ;
 - 10.2 Avis de motion et dépôt de projet – Projet de règlement 2020-14 modifiant le règlement 99-07 sur la composition du CCU ;
 - 10.3 Avis de motion et dépôt de projet – projet de règlement 2020-13 édictant l'utilisation de l'écocentre municipal ;
- 11- **Résolutions**
 - 11.1 Rémunération – Mandat conseiller 1 ;
 - 11.2 Échange de droits – Ferme Chalsima et municipalité de Fasset ;
 - 11.3 Refus de paiement – Facture ED200340 – Chemin de fer Québec-Gatineau Inc. ;
 - 11.4 Entente 2020 – Tonte de Gazon – Terrain MTQ ;
 - 11.5 Annulation de facture 2544 – Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours ;
 - 11.6 Résolution TECQ 2019-2023 – Adoption de la programmation ;
 - 11.7 Annulation des intérêts – Matricule D 2018-12-1402 ;
 - 11.8 Annulation des intérêts – Matricules D 4020-00-0000 ;
 - 11.9 Adoption de la facture annuelle ADMQ 22586 au montant de 548.43\$ taxes incluses ;



- 11.10** Adoption de la facture 7846 de Mécanique Petite-Nation au montant de 2540.05\$ taxes incluses ;
- 11.11** Balayage de rue – Contrat 2020 ;
- 11.12** Travaux rue Kemp – Installation de drains ;
- 11.13** Embauche – Employé saisonnier saison 2020 ;

13- Questions posées par les membres

14- Levée de l'assemblée

1- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est officiellement ouverte par Monsieur le maire François Clermont à 19 h 41.

2- APPEL DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRE

Messieurs Jean-Yves Pagé, et Gabriel Rousseau sont présents, ainsi que Madame la conseillère Josiane Charron. Monsieur le conseiller Claude Joubert est absent.

3- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2020-05-080

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOSIANE CHARRON

ET RÉSOLU :

Que l'ordre du jour soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité.

4- ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DU 8 AVRIL 2020

2020-05-081

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-YVES PAGÉ

ET RÉSOLU :

Que le procès-verbal du 8 avril 2020 soit adopté et consigné aux archives de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

5- PAROLE À L'ASSISTANCE

6- RAPPORTS

6.1 Officier municipal en urbanisme

Un rapport des activités de la période a été déposé au conseil pour appréciation.

6.2 Directeur des incendies

Rapport déposé pour appréciation par le conseil.

6.3 Rapport du maire

Considérant le contexte de la pandémie du Coronavirus du Covid-19, le maire réfléchi actuellement sur la pertinence et la nécessité d'offrir aux citoyens un allègement financier pour le paiement des taxes du 31 mai et du



mois d'août prochain. Nous suivrons de près si des indicateurs se présentent et nous analyserons les impacts sur le budget de la municipalité le cas échéant.

6.4 Rapport des conseillers, conseillère

Josiane Charron

Madame la conseillère nous informe que les achats de fleurs vont bon train et quelles seront plantées sous peu.

Jean-Yves Pagé

Monsieur le conseiller nous informe qu'il a assisté ou assistera à différentes formations, offertes par l'UMQ, dont une en mai pour les loisirs.

7.1 APPROBATION DES DÉPENSES AVEC LES CHÈQUES NUMÉRO 11450 À 11470 MONTANT DE 9 115.78 \$ ET LES PRÉLÈVEMENTS NUMÉRO 2477 À 2495 AU MONTANT DE 14 012.11\$ ET DES SALAIRES PAYÉS POUR UN MONTANT DE 15 347.20 \$

2020-05-082

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GABRIEL ROUSSEAU

ET RÉSOLU :

Que les dépenses avec les chèques numéro 11450 à 11470 au montant de 9 115.78 \$ et les prélèvements numéro 2477 à 2495 au montant de 14 012.11 \$ et des salaires payés pour un montant de 15 347.20 \$ soient et sont ratifiés par ce conseil et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Fassett (compte #603747).

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

7.2 EN MAI DES SALAIRES PAYÉS POUR LE MOIS D'AVRIL POUR UN MONTANT DE 5 057.41 \$ POUR LA BIBLIOTHÈQUE, LES ÉLUS ET LES POMPIERS.

2020-05-083

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOSIANE CHARRON

ET RÉSOLU :

Que les salaires payés en mai pour le mois d'avril au montant de 5 057.41 \$ soient et sont ratifiés par ce conseil et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Fassett (compte #603747).

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

7.3 ADOPTION DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

2020-05-084

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOSIANE CHARRON

Que les activités de fonctionnement pour le mois d'avril soient adoptées, telles que déposées pour appréciation auprès du conseil.

7.4 ADOPTION DES ÉCRITURES AU JOURNAL GÉNÉRAL

2020-05-085



IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-YVES PAGÉ

Que les écritures au journal générales pour le mois d'avril soient adoptées, telles que déposées pour appréciation auprès du conseil.

10.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET – PROJET DE RÈGLEMENT 2020-12 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2001-05 SUR LE CONTRÔLE DES ANIMAUX DOMESTIQUES

Avis de motion est donné par Monsieur Gabriel Rousseau de la présentation d'un projet de règlement numéro 2020-12 modifiant le règlement 2001-05 sur le contrôle des animaux domestiques.

ET le conseiller demande dispense de lecture du projet de règlement. Le projet de règlement 2020-12 est déposé en même temps que l'avis de motion.

10.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET – PROJET DE RÈGLEMENT 2020-14 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 99-07 SUR LA COMPOSITION DU CCU

Avis de motion est donné par Monsieur Jean-Yves Pagé de la présentation d'un projet de règlement numéro 2020-14 modifiant le règlement 99-07 sur la composition du CCU.

ET le conseiller demande dispense de lecture du projet de règlement. Le projet de règlement 2020-14 est déposé en même temps que l'avis de motion.

10.3 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET – PROJET DE RÈGLEMENT 2020-13 ÉDICTANT L'UTILISATION DE L'ÉCOCENTRE MUNICIPAL

Avis de motion est donné par Madame Josiane Charron de la présentation d'un projet de règlement numéro 2020-13 édictant l'utilisation de l'écocentre municipal.

ET la conseillère demande dispense de lecture du projet de règlement. Le projet de règlement 2020-13 est déposé en même temps que l'avis de motion.

11.1 RÉMUNÉRATION - MANDAT CONSEILLER 1

2020-05-086

CONSIDÉRANT que le conseil, conformément au plan d'action de la politique familiale et MADA, développe des moyens de communication avec ses citoyens;

CONSIDÉRANT que la page Facebook ainsi que l'Info-Fassett sont des moyens concrets et efficaces pour rejoindre les citoyens de la municipalité ;

CONSIDÉRANT que le règlement sur la rémunération des élus comporte l'article 5 concernant la rémunération additionnelle ;

CONSIDÉRANT que le conseiller Monsieur Gabriel Rousseau s'est porté volontaire pour le mandat pour l'année 2020 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-YVES PAGÉ

ET RÉSOLU

Que ce conseil remercie le conseiller Gabriel Rousseau pour son implication et demande à la direction générale de verser l'allocation de 1 500,00\$ à ce dernier, selon les termes et modalités convenus au règlement.

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.



Adoptée à l'unanimité.

11.2 ÉCHANGE DE DROIT – FERME CHALSIMA ET MUNICIPALITÉ DE FASSETT

2020-05-087

CONSIDÉRANT que des travaux de construction d'un puits pour l'approvisionnement en eau potable de la municipalité de Fassett ont été faits l'an dernier ;

CONSIDÉRANT que ces travaux ont nécessiter l'autorisation à l'accès de la propriété de la ferme laitière Chalsima, propriété de Simon Lavergne;

CONSIDÉRANT qu'une convention d'entente entre la Municipalité de Fassett et Monsieur Simon Lavergne a été entérinée par les deux parties, concernant un éventuel échange de terrains ;

CONSIDÉRANT que présentement, le dossier a été déposé auprès des instances concernées et est en attente d'approbation ;

CONSIDÉRANT que la municipalité, durant cette période d'attente de ratification de la convention d'entente, veut céder le droit pour fin agricole à la ferme Chalsima, des lots 5 896 055 et 5 363 663 ;

CONSIDÉRANT qu'en contrepartie, Monsieur Simon Lavergne cède un droit d'accès et d'exploitation à la municipalité de Fassett, des lots 5 363 452 et 5 362 350, et ce, jusqu'à ce que la convention d'entente soit ratifiée par toutes les instances concernées ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSE PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOSIANE CHARRON

ET RÉSOLU

Que la municipalité de Fassett cède le droit d'utilisation pour fin agricole des lots suivants soit 5 896 055 et 5 363 663. En contrepartie, la ferme laitière Chalsima, propriété de Simon Lavergne, cède un droit à l'accès et à l'exploitation, à la municipalité de Fassett, des lots 5 363 452 ainsi que 5 362 350, et ce, jusqu'à ce que la convention d'entente puisse être effective, après approbation des instances concernées. Il est convenu que la ferme laitière Chalsima pourra faire les récoltes sur lesdits terrains.

Adopté à l'unanimité.

11.3 REFUS DE PAIEMENT – FACTURE ED200340 CEHMIN DE FER QUEBEC-GATINEAU INC.

2020-05-088

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Fassett refuse d'acquitter des frais de déneigement exigé par Chemin de Fer Québec-Gatineau Inc, tel que décrits par la facture ED200340 ;

CONSIDÉRANT qu'une résolution à cet effet est déposée systématiquement chaque année, afin d'informer Chemin de Fer Québec-Gatineau de la position du conseil face aux factures de déneigement ;

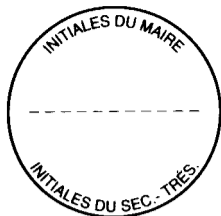
EN CONSEQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GABRIEL ROUSSEAU

ET RESOLU

Que le conseil maintien sa décision et n'autorise pas le paiement de toutes factures de déneigements qui sont et seront considérées comme irrecevables. Le conseil demande à Chemin de Fer Québec-Gatineau de radier toutes factures rattachées au déneigement et qui seraient associées à la municipalité de Fassett.

Adopté à l'unanimité.



11.4 ENTENTE 2020 – TONTE DE GAZON – TERRAIN MTQ

2020-05-089

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler l'entente avec le MTQ concernant l'entretien des triangles de sécurité, ainsi que du fauchage d'une partie de la Montée Fassett;

CONSIDÉRANT la proposition reçue du MTQ au montant de 2 556.83 \$ pour la saison estivale 2020 ;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-YVES PAGÉ

ET RÉSOLU

Que le conseil autorise la directrice générale à signer les documents nécessaires à la confirmation du contrat de coupe de gazon du MTQ pour la saison estivale 2020.

Adopté à l'unanimité.

11.5 ANNULATION FACTURE 2544 – MUNICIPALITÉ NOTRE-DAME-DE-BONSECOURS

2020-05-090

CONSIDÉRANT que la facture 2544 remonte au début d'année 2019, et fait référence à l'association de Notre-Dame-de-Bonsecours et de la municipalité de Fassett, concernant la participation des citoyens de Notre-Dame-de-Bonsecours aux activités et loisirs offerts par la municipalité de Fassett ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours a décidé de se retirer de ladite entente de loisirs, et ainsi a refusé d'acquitter la facture 2544;

CONSIDÉRANT que malgré ce retrait de la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours, et le manque à gagner de ce refus de participer financièrement aux dépenses liées aux différentes activités de loisirs, la municipalité de Fassett a décidé de continuer d'accueillir gratuitement les résidents de la municipalité de Notre-Dame-de Bonsecours lors de la tenue de ses différentes activités;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOSIANE CHARRON

ET RÉSOLU :

Que ce conseil autorise la directrice générale à annuler la facture 2544 de la municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours, et ainsi radier tous les frais et intérêts associés à cette facture.

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

11.6 RESOLUTION TECQ 2019-2023 – ADOPTION DE LA PROGRAMMATION

2020-05-091

CONSIDÉRANT que la municipalité de Fassett a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Fassett doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales de de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE



IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GABRIEL ROUSSEAU

ET RÉSOLU

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

Que la municipalité de Fassett approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la municipalité de Fassett s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

11.7 ANNULATION DES INTÉRÊTS – MATRICULE D 2018-12-1402

2020-05-092

CONSIDÉRANT que la facture mentionnée ci-dessus comporte des intérêts qui ne sont pas exigibles ;

CONSIDÉRANT que celle-ci doit être radiée ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-YVES PAGÉ

ET RÉSOLU

Que le conseil municipal autorise la direction générale à radier la facture D 2018-12-1402.

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

11.8 ANNULATION DES INTÉRÊTS – MATRICULE D 4026-10-0000

2020-05-093

CONSIDÉRANT que la facture mentionnée ci-dessus comporte des intérêts qui ne sont pas exigibles ;

CONSIDÉRANT que celle-ci doit être radiée ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GABRIEL ROUSSEAU

ET RÉSOLU

Que le conseil municipal autorise la direction générale à radier la facture D 4026-10-0000.

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.



Adopté à l'unanimité.

11.9 ADOPTION DE LA FACTURE ADMQ – 22586 AU MONTANT DE 548,43\$ TAXES INCLUSES

2020-05-094

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler l'adhésion à l'Association des directeurs municipaux pour l'année 2020 de la directrice générale, madame Chantal Laroche ;

CONSIDÉRANT que le montant de l'adhésion annuelle se chiffre à 548.43\$ incluant les taxes ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOSIANE CHARRON

ET RÉSOLU

Que le conseil municipal autorise la direction générale à acquitter la facture 22586 de l'ADMQ pour l'année 2020.

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

11.10 ADOPTION DE LA FACTURE NO. 7846 DE MÉCANIQUE PETITE-NATION AU MONTANT DE 2540.05 PLUS TAXES APPLICABLES

2020-05-095

CONSIDÉRANT les réparations qui ont été effectués sur le camion des ordures et recyclage ;

CONSIDÉRANT que la facture 7846 de Mécanique Petite-Nation est conforme aux réparations effectuées ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-YVES PAGÉ

ET RÉSOLU

Que le conseil municipal autorise la direction générale à acquitter la facture 7846 de Mécanique Petite-Nation au montant de 2 540.05\$ plus taxes applicables.

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

11.11 BALAYAGE DE RUE – CONTRAT 2020

2020-05-096

CONSIDÉRANT les invitations faites auprès de différents fournisseurs de services ;

CONSIDÉRANT les propositions de services reçues, soit :

Fournisseurs de services	Tarif
Entreprises Jeffrey Desjardins	1680.00\$ plus taxes
Munro	6400.00\$ plus taxes
Pro4Saisons	1700.00\$ plus taxes

CONSIDÉRANT que la proposition reçue des Entreprises Jeffrey Desjardins est la plus basse ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOSIANE CHARRON



ET RÉSOLU

Que le conseil municipal autorise la direction générale à donner le mandat à l'Entreprise Jeffrey Desjardins pour le balayage de rue pour l'année 2020.

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

11.12 TRAVAUX RUE KEMP

2020-05-097

CONSIDÉRANT que la municipalité a fait des invitations concernant l'installation de drains sur la rue Kemp ;

CONSIDÉRANT les réponses reçues par 3 fournisseurs invités ;

CONSIDÉRANT les résultats suivants :

Fournisseurs de service	Estimation des travaux (durée et coût de machinerie)
Entreprises Jeffrey Desjardins	+/- 15 600.00\$
Entretien M.L.	+/- 14 114.50\$
Excavation Séguin Lafleur	+/- 9 780.00\$

CONSIDÉRANT que selon les prix proposés et l'estimation du temps d'installation, la compagnie Excavation Séguin Lafleur est la plus avantageuse ;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-YVES PAGÉ

ET RÉSOLU :

Que le conseil confirme l'octroi de contrat à la firme Excavation Séguin Lafleur. Le conseil municipal tient à remercier les compagnies Entreprises Jeffrey Desjardins ainsi qu'Entretien ML pour leur intérêt lors de l'invitation ci-haut mentionnée.

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

11.13 EMBAUCHE – EMPLOYÉ SAISONNIER

2020-05-098

CONSIDÉRANT que la saison estivale est arrivée ;

CONSIDÉRANT que cette saison apporte une charge de travail plus grande au sein de la municipalité ;

CONSIDÉRANT que Michel Proulx est déjà un employé municipal ;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-YVES PAGÉ

ET RÉSOLU :

Que le conseil offre un poste d'ouvrier contractuel, à raison de 21 heures semaine, à Michel Proulx. La directrice générale confirmera le poste avec Monsieur Proulx, selon les termes et conditions établies.

Adoptée à l'unanimité.

13. QUESTIONS POSÉES PAR LES MEMBRES

Aucune question pour la période.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2020-05-099

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOSIANE CHARRON

Et résolu que l'assemblée soit et est levée à 20 : 04.

Adoptée.

.....
François Clermont
Maire

.....
Chantal Laroche
Directrice générale